FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM	747
Moto-Club	MOTO CLUB D ALAIRAC EN MALPERE
N° d'affiliation	C1513
Date	Samedi 2 juin 2018
Lieu	ALAIRAC (11)
Organisateur technique	Robert PERUZZETTO
E-mail	francois616@laposte.net
Téléphone	06 83 79 48 52

MOTOCROSS
MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	BELINGUIER Robert	Licence : 000468
Président du Jury ou Arbitre*	MASSET Arnaud	Licence : 041127
Membre du Jury	GAZAGNE Anne-France	Licence : 011259
Membre du Jury	MALRIC Patrick	Licence : 016304
Commissaire technique responsable	MATTHAEI Patrick	Licence : 033880
Responsable du chronométrage	REY Liliane	Licence : 191524

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Trophée Méditerranée				Tarif : 42€ (+20€ à partir de J-15)
Open	15 ans		A partir de 140cc	NCO
Méditerranée 65cc	7 ans	12 ans	65cc	NJ / Tarif : 42€
Méditerranée 50cc	7 ans	10 ans	50cc	NJ / Tarif : 32€
Occitanie Quad	16 ans		250cc à 525cc	NJ3-NCO-LUE-INT / Tarif : 42€
Ancienne Pré 90	15 ans		MX1-MX2-MX3	NCO-MAT / Tarif : 45€ (T : 7€)

Engagement :

Site Internet ---- https://ffm.engage-sports.com/

Contact ----------

Téléphone ------- E-mail---

Chronométrage :

Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non

Tarif : 5€ / 7€

Caution : 200€

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM ——— 747
Moto-Club ——— MOTO CLUB D ALAIRAC EN MALPERE
N° d'affiliation ——— C1513
Date ——— Dimanche 3 juin 2018
Lieu ——— ALAIRAC (11)
Organisateur technique - Robert PERUZZETTO
E-mail ——— francoismichael11@gmail.com
Téléphone ——— 06 83 79 48 52

MOTOCROSS
MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	BELINGUIER Robert	Licence : 000468
Président du Jury ou Arbitre*	MASSET Arnaud	Licence : 041127
Membre du Jury	GAZAGNE Anne-France	Licence : 011259
Membre du Jury	MALRIC Patrick	Licence : 016304
Commissaire technique responsable	MATTHAEI Patrick	Licence : 033880
Responsable du chronométrage	REY Liliane	Licence : 191524

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Occitanie 125cc	13 ans		125cc 2T	NJ3-NCO-LUE-INT roulent ensemble
Méditerranée 125cc	13 ans		125cc 2T	NJ3-NCO-LUE-INT
Occitanie 85cc	9 ans	15 ans	85cc	NJ-NCO-LUE-INJ
Méditerranée Open	15 ans		A partir de 140cc	NJ3-NCO-LUE-INT Tarif : 42€ (+20€ à partir de J-15)

Engagement :
Site Internet ---- https://ffm.engage-sports.com/
Contact ----------
Téléphone ------- E-mail---

Chronométrage :
Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non
Tarif : 5€
Caution : 200€

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :
☒ **NON** ☐ **OUI** (*60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus*)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... Guy GENDREU

Nombre de secouristes 8

Nombre d'ambulance(s) 2

Hôpital le plus proche ..... CARCASSONNE

Temps de trajet (en min) ..... 15 min

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... PISTE D'ESCANDE

Adresse ..... Chemin du Moulin M 290 ALAIRAC

Capacité Moto :	
Pendant les essais :	54
En manche :	45

Capacité Quad/Side-car :	
Pendant les essais :	36
En manche :	30

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... 1900 m

Largeur minimum de la piste ..... 6 m

Largeur de la grille ..... 6.7 m

Longueur de la ligne droite de départ ... 80 m

Nombre d'OCP* 13

**Officiels Commissaires de Piste*

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 20/03/2018	Date : le 03/04/2018	Date : 18/04/2018
	PC/ Guy ABADIE	Numéro : 18/0372

MOTO CLUB ALAIRAC
Fédération Française de Motocyclisme
Ligue LANGUEDOC ROUSSILLON CLUB 1513
Chemin du Til - 11000 Carcassonne
06 65 16 95 20 -

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

FFM FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

LMOC LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE

MC ALAIRAC MALEPERE

VILLE d'ALAIRAC Accueil Votre commune Vie

AUDE Le département

CONTRÔLES ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

Vendredi 16 h 00 – 20 h 00 SAMEDI 7 h – 8 h 15 - 18 h 00 – 20 h 00 DIMANCHE 7 h – 8 h 15

HORAIRES MODIFIABLES
CONSULTEZ LE TABLEAU D'AFFICHAGE
ET SOYEZ ATTENTIFS AUX ANNONCES

COURSE D'ALAIRAC 2018

SAMEDI 02 JUIN 2018

ESSAIS

08 h 30 – 09 h 00 QUADS (5min Départs+ 10min Libres+ 15min Chronos)
09 h 05 – 09 h 35 ANC. PRÉ- 90 (5min Départs+ 10min Libres+ 15min Chronos)
09 h 40 – 10 h 10 TROPHÉE (5min Départs+ 10min Libres+ 15min Chronos)
10 h 15 – 10 h 45 65 cm³ (5min Départs+ 10min Libres+ 12min chronos)
10 h 50 – 11 h 10 50 cm³ (5min Départs+ 7min Libres+ 8min Chronos)

COURSES – 1ére MANCHE

11 h 15 – 11 h 35 QUADS – (15 min + 1 tour) 1ère manche
11 h 40 – 12 h 00 ANC. PRÉ-90 (12 min + 1 tour) 1ère manche

12h00 PAUSE DÉJEUNER

13 h 05 – 13 h 25 TROPHÉE (15 min + 1 tour) 1ère manche
13 h 30 – 13 h 55 65 cm³ (12 min + 1 tour) 1ère manche
14 h 00 – 14 h15 50 cm³ (8 min + 1 tour) 1ère manche

14 h 20 – 14 h 40 ANC. PRÉ-90 (12 min + 1 tour) 2ème manche

14h40 ENTRACTE

15 h 10 – 15 h 35 QUADS (15 min + 1 tour) 2ème manche
15 h 40 – 16 h 05 65 cm³ (12 min + 1 tour) 2ème manche
16 h 10 – 16 h 25 50 cm³ (8 min + 1 tour) 2ème manche
16 h 30 – 16 h 50 TROPHÉE (15 min + 1 tour) 2ème manche

16 h 55 – 17 h 15 ANC. PRÉ-90 (12 min + 1 tour) 3ème manche

PODIUM à 17H35

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

Renseignements: 06 44 38 33 58 - @ : mcalairac@gmail.com

FFM FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

LMOC LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE

MC ALAIRAC MALEPERE

VILLE d'ALAIRAC Accueil Votre commune Vie

AUDE Le département

CONTRÔLES ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

Vendredi 16 h 00 – 20 h 00 SAMEDI 7 h – 8 h 15 - 18 h 00 – 20 h 00 DIMANCHE 7 h – 8 h 15

COURSE D'ALAIRAC 2018

HORAIRES MODIFIABLES
CONSULTEZ LE TABLEAU D'AFFICHAGE
ET SOYEZ ATTENTIFS AUX ANNONCES

DIMANCHE 03 JUIN 2018

ESSAIS (30 MIN)

08 h 30 – 09 h 00 OPEN (5min Départs+10min Libres+15min Chronos)
09 h 05 – 09 h 35 125 OCC A (5min Départs+ 10min Libres+ 15min Chronos)
09 h 40 – 10 h 10 125 OCC B (5min Départs+ 10min Libres+ 15min Chronos)
10 h 15 – 10 h 45 85 OCC (5min Départs+ 10min Libres+ 15min Chronos)

11 h 00 – 11 h 25 OPEN (20 min + 1 tour) 1ère manche
Méditerranée

11h30 PAUSE DÉJEUNER

13 h 00 – 13 h 25 125 OCC Consolante (15 min + 1 tour) 1ère manche
13 h 30 – 14 h 00 125 OCC (20 min + 1 tour) 1ère manche
14 h 05 – 14 h 30 85 OCC (15 min + 1 tour) 1ère manche

14 h 35 – 15 h 00 OPEN (20 min + 1 tour) 2ème manche
Méditerranée

15h05 ENTRACTE

15 h 35 – 16 h 05 125 OCC (20 min + 1 tour) 2ème manche
16 h 10 – 16 h 35 85 OCC (15 min + 1 tour) 2ème manche

16 h 40 – 17 h 05 OPEN (20 min + 1 tour) 3ème manche
Méditerranée

PODIUM à 17h25

Renseignements: 06 44 38 33 58 - @ : mcalairac@gmail.com

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

ANNEXE
à l'arrêté SIDPC-2017-04-10-01

Circuit MOTO CROSS

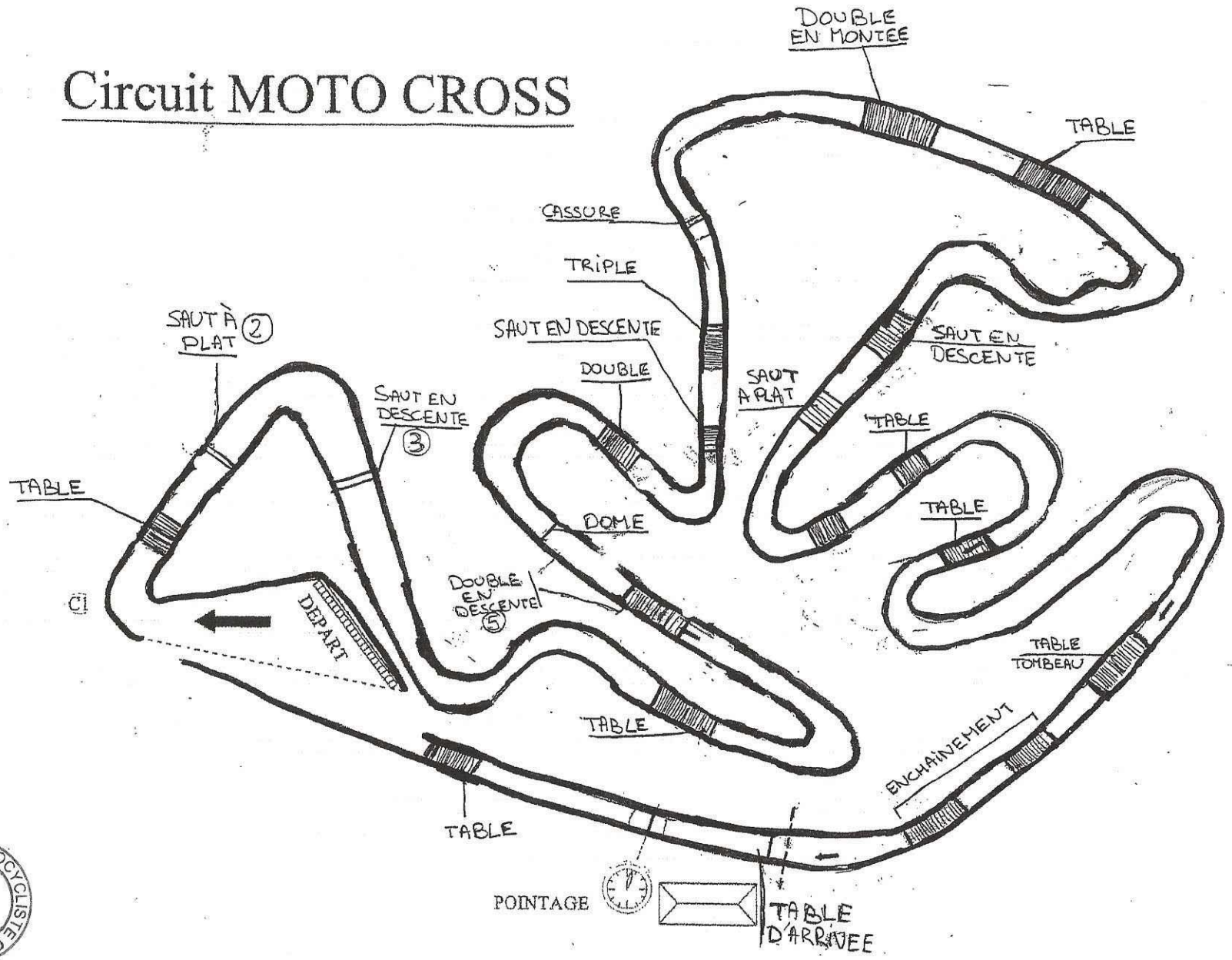

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

assurances LESTIENNE
spécialiste de l'assurance des sports mécaniques et loisirs motorisés

ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION
AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR
(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX
Atteste par la présente que

MOTO CLUB D'ALAIRAC
3 Chemin Pech Ratie
11600 CONQUES SUR ORBIEL

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances **B1921RT004900R-RCO604** auprès de la compagnie TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante. « **Motocross d'Alairac en Malepère**» se déroulant **du 02/06/2018 à 8h00 au 03/06/2018 à 18h00.**

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance qui sera établi, de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur, que le souscripteur s'engage à signer ultérieurement auprès de la compagnie désignée ci-dessus, pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 7.500.000 €pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1.000.000 € pour les dommages matériels et immatériels consécutifs confondus autres que ceux relevant de la responsabilité automobile, avec une limitation à 250 000 € pour les dommages immatériels consécutifs.
- 10.000 € au titre de la garantie Défense Recours.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport. Exclusion :
Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, IRIS, et TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 23/03/2018

Signature du courtier

S.A.S ASSURANCES LESTIENNE
BP 34
51873 REIMS CEDEX
Tél. 03 26 87 71 38 Fax 09 70 62 90 43
RCS Reims 529 120 842 - APE 6622 Z - orias 10053161
Email : assurances.lestienne@orange.fr

Signature de la compagnie d'assurance

28/3/18

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B
BALMA